

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE : TERRITOIRE COMMUNAL

Echelle 1 / 5000

Vu pour être annexé à la délibération du 29/11/2019 approuvant la modification n°1 du PLU.

Le Maire



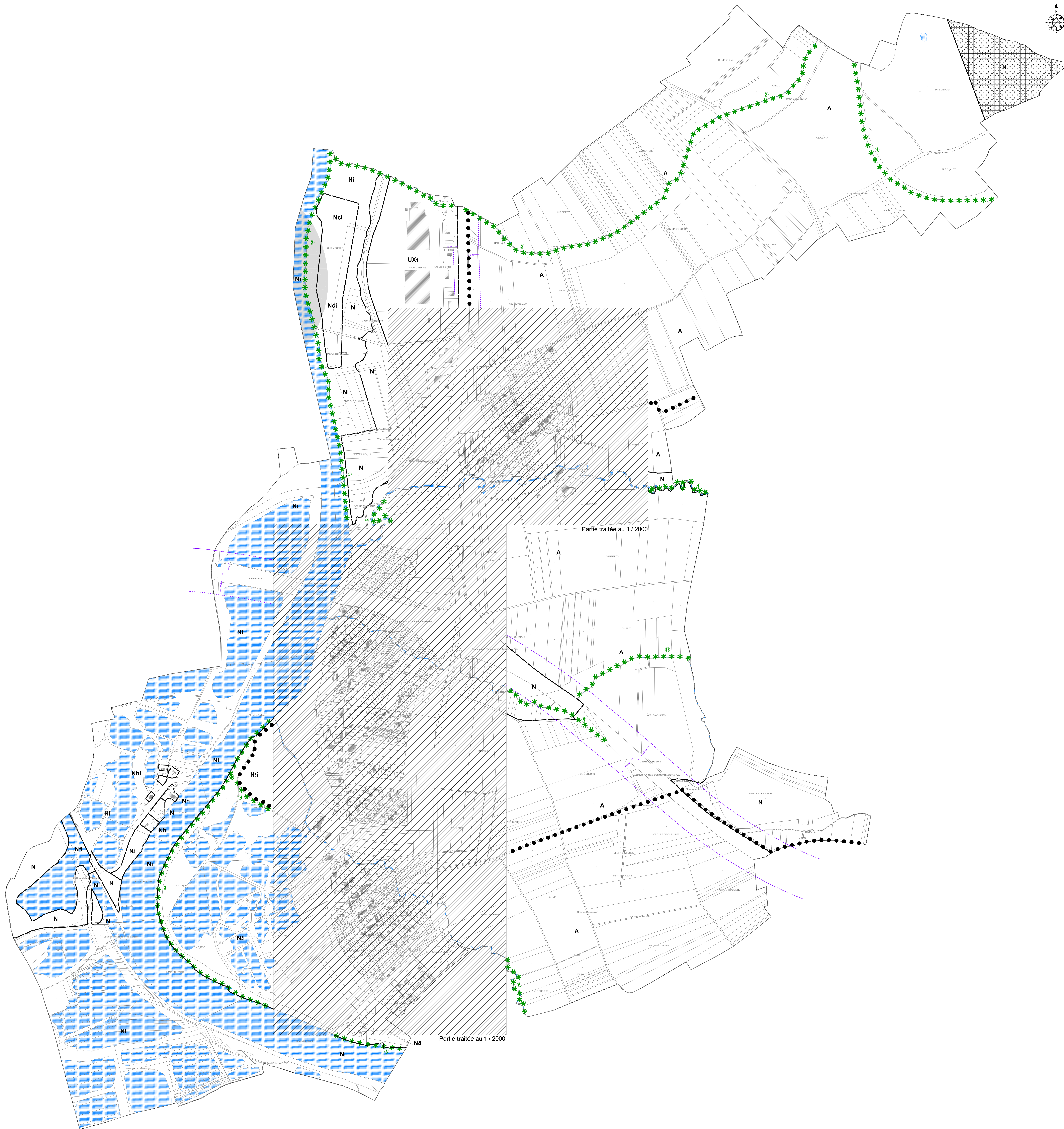
Approuvé le : 26/01/2018

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
		29/11/2019			

* Ordre Gascogne © Droits de l'État réservés.

Légende :

- | U | Découpage en zone avec indication du type de zone |
|---|--|
| *** | Élément paysager ou patrimonial remarquable à préserver |
| ●●● | Cheminement piéton et/ou cyclable à conserver |
| ----- | Marge de recul des constructions |
|  | Espace Boisé Classé |
|  | Zone d'effet de suppression "brûls de vitres - probabilité E" autour des installations de SIGNALNOR, situées à Huisencourt |
|  | Surface en eau (cours d'eau, étangs, ...) |
|  | Limite communale |



PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle 1 / 2000

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Approuvé le : 26/01/2018

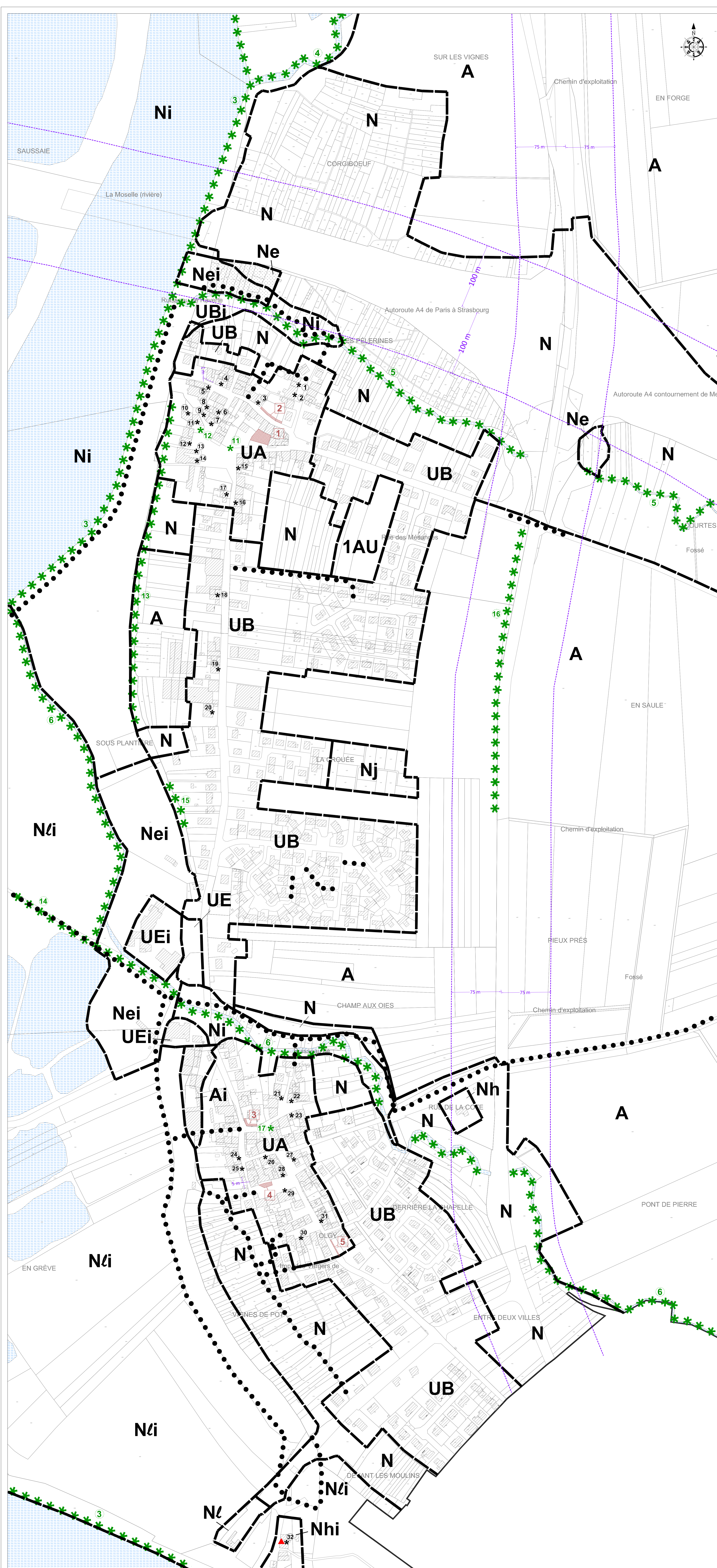
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Source : fond cadastral

	Découpage en zone avec indication du type de zone
	Emplacement réservé avec numéro de l'opération
	Élément paysager ou patrimonial remarquable à préserver
	Cheminement piéton et/ou cyclable à conserver
	Façade remarquable : éléments à préserver
	Marge de recul des constructions
	Changement de destination autorisée
	Surface en eau (cours d'eau, étangs, ...)
	Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un espace public	434 m²	Commune
2	Aménagement de la voirie (élargissement, stationnement)	117 m²	Commune
3	Élargissement de la voirie	75 m²	Commune
4	Aménagement d'un espace public	101 m²	Commune
5	Élargissement de la voirie	42 m²	Commune



COMMUNE DE ARGANCY

PLAN LOCAL
D'URBANISME

5.3 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE :
VILLAGE DE RUGY

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal d'Argancy en date du
8/04/2022 approuvant la
modification simplifiée n°1 du PLU.

Le Maire

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Approuvé le : 26/01/2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
	29/11/2019	
	Modification simplifiée n°1 08/04/2022	

* Origine Cadastre © Droits de l'État réservés *

Légende :

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Elément paysager ou patrimonial remarquable à préserver
- Cheminement piéton et/ou cyclable à conserver
- Façade remarquable : éléments à préserver
- Marge de recul des constructions
- Surface en eau (cours d'eau, étangs, ...)
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
6	Création d'une aire de retournement	665 m²	Commune
7	Accès pour maintenance du ruisseau busé	50 m²	Commune

